



# Lois du Jeu 2022/23

Clarifications et changements opérés



# Principaux changements et clarifications



# Loi 3 – Joueurs

**Remplacements supplémentaires dans compétitions du plus haut niveau**

## Loi 3 – Joueurs

Remplacements supplémentaires dans compétitions du plus haut niveau

### Explication

L'amendement temporaire à la Loi 3 qui permettait aux équipes premières de clubs participant à un championnat de première division ou aux équipes nationales « A » d'utiliser jusqu'à cinq remplaçants à chaque match (avec un nombre limité d'opportunités) est désormais inscrite définitivement dans ladite loi.

En outre, le règlement de la compétition doit permettre d'inscrire jusqu'à quinze remplaçants.

## Loi 3 – Joueurs

Remplacements supplémentaires dans compétitions du plus haut niveau

Nouveau texte

~~Texte supprimé~~

Texte existant

### Texte amendé

#### 2. Nombre de remplacements

##### Compétitions officielles

*Le nombre maximal de remplacements autorisés dans le cadre de tout match de compétition officielle sera déterminé par la FIFA, la confédération ou la fédération nationale concernée et ne pourra être supérieur à cinq.*

*Lors des compétitions impliquant les équipes premières des clubs évoluant dans la plus haute division du pays ou impliquant les équipes nationales « A », ~~trois remplacements maximum peuvent être utilisés.~~ le règlement de la compétition doit permettre à chaque équipe d'utiliser jusqu'à cinq remplacements. En conséquence, chaque équipe :*

- bénéficie d'un maximum de trois opportunités pour effectuer des remplacements\**
- peut en outre effectuer des remplacements à la mi-temps*

## Loi 3 – Joueurs

Remplacements supplémentaires dans compétitions du plus haut niveau

\*si les deux équipes effectuent un remplacement en même temps, il sera considéré qu'elles utilisent chacune l'une de leurs trois opportunités de remplacements. Plusieurs remplacements (ou demandes de remplacements) effectués par une équipe au cours du même arrêt de jeu ne constituent qu'une opportunité de remplacements.

### Prolongation

- Si une équipe n'a pas utilisé son nombre maximal de remplaçants ou d'opportunités de remplacements, ils/elles pourront être utilisé(e)s en prolongation.
- Quand le règlement de la compétition permet aux équipes participantes d'utiliser un remplaçant supplémentaire en prolongation, chaque équipe dispose alors aussi d'une opportunité de remplacements supplémentaire.
- Des remplacements peuvent être effectués entre la fin du temps réglementaire et le début de la prolongation, et à la mi-temps de la prolongation. Ces remplacements ne sont pas décomptés du quota d'opportunités de remplacements.

(...)

## Loi 3 – Joueurs

Remplacements supplémentaires dans compétitions du plus haut niveau

Nouveau texte

~~Texte supprimé~~

Texte existant

### Texte amendé

#### 2. Nombre de remplacements

##### Compétitions officielles

*Le règlement de la compétition doit préciser :*

- *le nombre de remplaçants – entre trois et ~~douze~~ quinze – qu’il est possible d’inscrire ;*
- *si un remplacement supplémentaire peut être effectué lorsqu’une prolongation a lieu (indépendamment du fait que l’équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés).*

##### Autres matches

- *Lors de matches amicaux entre équipes nationales « A », il est possible d’inscrire jusqu’à ~~douze~~ quinze remplaçants, dont un maximum de six peuvent entrer en jeu.*

*(...)*



# Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

Toss de l'arbitre



## Loi 10 – Issue d'un match

Toss de l'arbitre

*Nouveau texte*  
~~Texte supprimé~~  
*Texte existant*

### Explication

Le toss d'avant-match est de la responsabilité de l'arbitre, ce qui devait être reflété dans la Loi en question, comme c'est le cas à la Loi 10 pour le toss précédant les tirs au but.

### Texte amendé

#### 1. Coup d'envoi

#### Procédure

- L'arbitre effectue le toss (pile ou face) et l'équipe qui le remporte ~~le toss (pile ou face)~~ choisit (...)





# Loi 10 – Issue d'un match

Officiels d'équipe

## Loi 10 - Issue d'un match

Officiels d'équipe

Nouveau texte

~~Texte supprimé~~

Texte existant

### Explication

Il s'agit de confirmer qu'un officiel d'équipe peut être averti ou exclu durant la séance de tirs au but.

### Texte amendé

*3. Tirs au but*

*Remplacements et exclusions pendant les tirs au but*

- Un joueur, remplaçant, ~~ou~~ joueur remplacé ou officiel d'équipe peut être averti ou exclu.



# Loi 12 – Fautes et incorrections

Fautes de main du gardien

## Loi 12 – Fautes et incorrections

### Fautes de main du gardien

Nouveau texte

Texte existant

### Explication

La référence aux fautes de main dans la section « Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste » de la Loi 12 pouvait être mal interprétée. Le lecteur pouvait croire qu'un gardien de but pouvait être exclu pour une faute de main dans sa propre surface. Il a donc été décidé d'ajouter la même parenthèse qu'au premier point de la section « Infractions passibles d'exclusion » de la même Loi.

### Texte ajouté

#### *3. Approche disciplinaire*

#### *Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste*

*Si un joueur empêche l'équipe adverse de marquer ou annihile une occasion de but manifeste en commettant une main, le joueur doit être exclu quel que soit l'endroit de la faute (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation).*

# Loi 12 – Fautes et incorrections

**Quitter le terrain et commettre une infraction contre un agent extérieur**

## Loi 12 – Fautes et incorrections

Quitter le terrain et commettre une infraction contre un agent extérieur

Nouveau texte

~~Texte supprimé~~

Texte existant

### Explication

La Loi énonce clairement qu'un coup franc ne peut pas être accordé pour une infraction à l'encontre d'un agent extérieur. En revanche, il convenait de préciser que si un joueur quitte le terrain sans l'autorisation de l'arbitre pour commettre une telle infraction alors que le ballon est encore en jeu, un coup franc indirect est accordé – à exécuter depuis le point de la limite du terrain où le joueur a quitté le terrain – pour sanctionner le fait que le joueur soit sorti du terrain sans l'autorisation de l'arbitre.

### Texte amendé

#### *4. Reprise du jeu après des fautes et incorrections*

(...)

*Si l'arbitre interrompt le jeu pour une infraction commise par un joueur – à l'intérieur ou à l'extérieur du terrain – à l'encontre d'un agent extérieur, le jeu reprend par une balle à terre, à moins qu'un coup franc indirect soit accordé car le joueur concerné a quitté le terrain sans la permission de l'arbitre. Le cas échéant, ledit coup franc indirect doit être exécuté depuis le point de la limite du terrain où le joueur a quitté le terrain.*

# Loi 12 – Fautes et incorrections

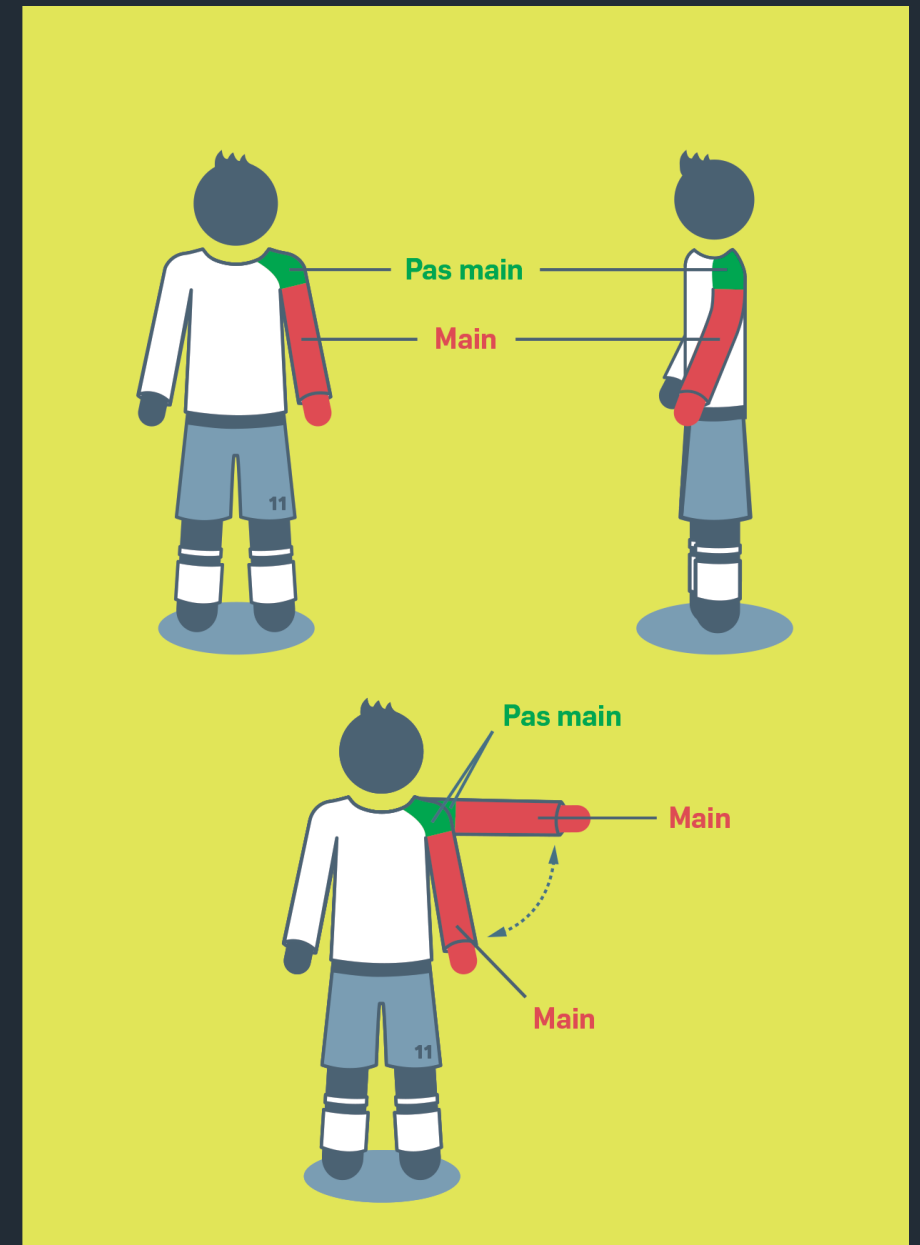
**Nouvelle illustration présentant la zone concernée par une faute de main**



## Loi 12 – Fautes et incorrections

Nouvelle illustration présentant la zone concernée par une faute de main

Dans l'optique de définir plus précisément les zones concernées par les fautes de main, l'illustration explicative a été modifiée afin de montrer clairement que le bras « commence » en bas de l'aisselle et non au niveau de l'ourlet de la manche.





# Loi 14 – Penalty

Positionnement du gardien

## Loi 14 – Penalty

### Positionnement du gardien

#### Explication

Auparavant, le gardien devait avoir au moins une partie de son pied sur ou au-dessus de la ligne de but au moment de l'exécution du penalty (ou tir au but). Dès lors, si le gardien avait un pied devant la ligne de but et l'autre derrière, il s'agissait techniquement d'une infraction, même si cela n'entraînait aucun avantage indu. Le texte a été modifié pour éviter qu'un tel positionnement soit sanctionné.

Il convenait d'insister sur le fait que « l'esprit » de la Loi exige du gardien qu'il ait les deux pieds sur ou au-dessus de la ligne de but jusqu'au moment où le ballon est touché par le joueur, et non que le gardien se tienne derrière ou devant la ligne.



## Loi 14 – Penalty

Positionnement du gardien

Nouveau texte

Texte existant

### Texte amendé

#### 1. Procédure

(...) Au moment du tir, le gardien de but doit avoir au moins un pied sur ou derrière sa ligne (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol).



# Lois du Jeu 2022/23